

**REPONSE DU CONSEIL D'ETAT**  
**à l'interpellation Gérard Mojon et consorts –**  
**Comment faire face à la pénurie des assistants-es médicaux/médicales ? (23\_INT\_112)**

***Rappel de l'intervention parlementaire***

*Les médecins en général, qu'ils exercent en cabinet ou dans les structures hospitalières, sont surchargés par des contraintes administratives et doivent pouvoir essentiellement se consacrer à leurs fonctions de soins. La présence à leurs côtés d'assistants médicaux peut concourir à résoudre cette problématique lancinante du milieu médical.*

*Malheureusement le corps médical peine à trouver des assistants-es médicaux/médicales pour leur apporter cette aide pourtant nécessaire.*

*Pour les médecins de premiers recours le Tarmed n'est certainement pas une aide au vu des charges financières que cela représente.*

*Cette pénurie a été évoquée par les médias (TJ du 19h30 du 17 mars 2023) et relevée également dans la revue des médecins vaudois (DOC no 6 du printemps 2023).*

*Avant que la situation ne se dégrade encore plus et accentue les manques dans cette profession, il serait utile d'enclencher des mesures afin d'y pallier.*

*C'est pourquoi les questions suivantes sont posées au Conseil d'Etat.*

- 1. Quelle connaissance a-t-il de cette question sur le plan vaudois ?*
- 2. A-t-il fait une évaluation des besoins dans cette profession ?*
- 3. Envisage-t-il des mesures pour attirer des candidats-es à se former dans cette branche ?*
- 4. Compte-t-il sensibiliser la Confédération sur la reconnaissance de ce travail et par quels moyens ?*

## Réponse du Conseil d'Etat

### Préambule

L'évolution démographique que connaît la Suisse, avec en particulier le vieillissement de la population, l'augmentation des maladies chroniques et des situations médico-sociales complexes, ainsi que la hausse des standards de qualité et de sécurité des soins, entraîne une hausse des besoins en personnel de santé. Selon le rapport national sur le personnel de santé en Suisse - réalisé en 2021 par l'Observatoire suisse de la santé (OBSAN) -, des mesures de soutien à la relève des professionnelles soignantes (infirmières, assistantes en soin et santé communautaires, aides-soignantes, assistante socio-éducatives) doivent être mises en place afin de garantir des effectifs suffisants et ainsi éviter une grave pénurie<sup>1</sup>. Depuis de nombreuses années, la nécessité d'assurer une offre adéquate en professionnelles afin de pallier ces risques de grave pénurie anime les intentions du Conseil d'Etat vaudois. Le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF) œuvrent ainsi pour soutenir la relève et renforcer l'attractivité des professions de santé afin d'attirer les jeunes vers des carrières de soins. La lutte contre la pénurie de personnel dans le domaine de la santé et des soins infirmiers est en effet une des mesures phares du Programme de législation 2022-2027.

Les assistantes médicales n'échappent malheureusement pas à cette tendance de pénurie, bien que la profession ne soit pas une profession soignante au sens de la Loi fédérale sur les professions de la santé (LPSan) et de la Loi sur la santé publique vaudoise (LSP). Travaillant au cœur du système de santé de première ligne, majoritairement au sein des cabinets médicaux mais également dans les permanences et les services de consultations ambulatoires d'hôpitaux et cliniques, les assistantes médicales sont néanmoins un maillon indispensable dans l'organisation, le soutien et la mise en œuvre de tâches administratives et médicales, participant ainsi au bon fonctionnement du système de santé vaudois.

### Réponse aux questions posées

#### 1. Quelle connaissance a-t-il de cette question sur le plan vaudois ?

En premier lieu, il est nécessaire de souligner la différence entre les métiers d'assistante médicale CFC et de secrétaire médicale. D'une part, les secrétaires médicales gèrent le travail de bureau en cabinet médical, clinique ou hôpital et sont au bénéfice d'un diplôme de secrétaire médicale délivré par des écoles privées, dont le contenu et la durée de formation diffèrent en fonction des écoles. D'autre part, les assistantes médicales CFC disposent de connaissances appropriées en administration mais également en médecine afin de maîtriser les activités suivantes, telles qu'édictées dans l'ordonnance fédérale du Secrétariat d'Etat à la Formation, à la Recherche et à l'Innovation (SEFRI) : organisation et administration du cabinet médical, assistantat du médecin durant les consultations, exécution de geste médicaux sous délégation du médecin tels que des prises de sang, injections, analyses de laboratoire, processus diagnostiques d'imagerie médicale et examens radiologiques, ainsi que conseil et orientation des patientes.

Il existe deux filières de formation, une publique et une privée. La filière publique conduit à l'obtention d'un certificat fédéral de capacité (CFC) après trois années d'apprentissage. En moyenne annuelle, une petite septantaine d'étudiantes a ainsi obtenu un CFC dans le canton de Vaud au cours des 9 dernières années. Toutefois, selon l'Association romande des assistantes médicales (ARAM), ce nombre serait insuffisant face à la demande des employeurs et aux besoins du système de santé. La problématique serait liée à un manque de places d'apprentissage, limitant ainsi les effectifs de formation.

En complémentarité à la formation publique, il existe sur le territoire vaudois trois écoles privées accréditées par la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP). Il s'agit des écoles Médica, Panorama et Minerva. Leur formation conduit à l'obtention de diplômes privés après dix-huit mois de formation. Le coût moyen de l'entier de la formation y est d'environ CHF 30'000.-.

Le nombre annuel de diplômées de ces trois écoles représente aussi une cinquantaine de diplômées par année. Les diplômées de ces écoles privées souhaitant obtenir un CFC doivent effectuer 6 mois de formation supplémentaire.

Ainsi les quelques 120 assistantes médicales entrant annuellement sur le marché de l'emploi ne suffirait pas à combler les besoins existants, selon le retour des partenaires consultés.

---

<sup>1</sup> L'utilisation du genre féminin a été adopté afin de faciliter la lecture du texte ainsi que représenter la réalité de ce corps professionnel, à large majorité féminine, et n'a aucune intention discriminatoire.

Les assistantes médicales exercent ensuite leurs activités dans des cabinets privés et des permanences, mais également dans les hôpitaux et les cliniques. Si leur rôle est considéré comme essentiel au bon fonctionnement de ces structures, la principale difficulté réside dans la rémunération à laquelle peuvent prétendre ces professionnelles. En effet, en début de carrière, le salaire s'élève à CHF 4'200.- brut selon l'ARAM. Le principal frein à une meilleure rémunération réside dans le fait que la facturation à l'Assurance obligatoire des soins (AOS), via la grille tarifaire des prestations médicales ambulatoires TARMED, ne s'applique pas aux activités des assistantes médicales.

La pénurie d'assistantes médicales que semble connaître le Canton de Vaud, et de manière plus générale l'ensemble de la Suisse, s'expliquerait donc notamment par des capacités de formation insuffisantes, mais également par le haut coût de formation dans les écoles privées, ainsi que par la faible attractivité salariale et le manque de perspective d'évolution en emploi.

## **2. A-t-il fait une évaluation des besoins dans cette profession ?**

L'augmentation des besoins en santé de la population, liée notamment à l'évolution démographique et épidémiologique, couplée au transfert des soins vers l'ambulatoire, également appelé « virage ambulatoire », implique un volume de plus en plus important d'actes médicaux réalisés dans des cabinets de médecine de ville ainsi que dans des permanences et unités ambulatoires d'hôpitaux et cliniques, et donc une augmentation des besoins en personnel effectuant ces activités. De plus, un nombre important d'assistantes médicales souhaitant évoluer professionnellement en acquérant plus d'autonomie et de responsabilités dans la pratique des soins se dirigent vers d'autres filières, notamment vers la profession infirmière pour laquelle il existe des passerelles (et pour laquelle les enjeux de formation et d'attractivité sont également très présents).

Le DSAS a consulté les partenaires qui confirment les besoins importants dans cette profession. Selon l'ARAM, la difficulté de trouver des places d'apprentissage, notamment dans les cabinets médicaux, limite l'accès à la formation. De son côté, la Société vaudoise de médecine (SVM) atteste que de nombreux médecins peinent à recruter des assistantes médicales mais relève qu'aucune donnée précise n'est à disposition pour étayer ces éléments. Le programme cantonal de lutte contre la pénurie dans le domaine de la santé et des soins infirmiers nommé InvestPro (Investir ensemble pour les professionnelles des soins et de santé), sous la responsabilité de l'Infirmière cantonale, sera l'occasion de collecter des données objectives quant aux besoins pour cette profession.

Il faut néanmoins mentionner que, selon la Direction générale de l'emploi et du marché du travail (DGEM), en août 2023, 68 assistantes médicales étaient inscrites dans un Office régional de placement vaudois (ORP). La durée moyenne d'inscription est de 7 mois et la moyenne d'âge de ces professionnelles en recherche d'emploi est de 40 ans. Les raisons de cette discripance entre difficultés de recrutement des employeurs et demandeurs d'emplois pourraient s'expliquer notamment par les conditions salariales peu attractives ou encore par la non-correspondance entre les profils recherchés par les employeurs et les profils des personnes en recherche d'emploi. Ces hypothèses se corroborent avec une durée moyenne de placement de 7 mois qui s'avère, dans un contexte de demandes de la part du corps médical, relativement longue et pourrait donc confirmer l'inadéquation des profils (temps de travail attendu, localisation, exigences salariales, etc.) par rapport aux postes à repourvoir.

## **3. Envisage-t-il des mesures pour attirer des candidates à se former dans cette branche ?**

Le soutien à la formation ainsi que la valorisation de la profession sont des mesures clés afin de prévenir la pénurie de personnel. Pour soutenir les professionnelles de santé et lutter contre la pénurie, le Conseil d'Etat a lancé en février 2023 le programme de lutte contre la pénurie dans le domaine de la santé et des soins infirmiers InvestPro. Mené conjointement avec le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF) et en partenariat avec les employeurs et les institutions de formation, les objectifs du programme InvestPro visent à assurer la promotion de ces filières professionnelles, développer l'offre de formation ainsi que renforcer l'attractivité et améliorer les conditions de travail pour fidéliser le personnel en poste.

Bien que les assistantes médicales ne soient pas reconnues comme une profession de la santé au sens de la LSP ni au sens de la LPSan, ces professionnelles font partie intégrante du public-cible des mesures à venir du programme InvestPro et sont intégrées aux réflexions. En effet, le rôle de ces professionnelles auprès des patientes, notamment dans les cabinets médicaux et dans le domaine ambulatoire est essentiel et doit pouvoir se développer pour répondre aux besoins croissants dans le domaine des soins. Le statut de ces professionnelles devra également être clarifié dans le cadre de ces réflexions.

D'autres mesures pour soutenir la formation et valoriser la profession sont également réalisées, en collaboration avec les associations professionnelles telles que l'ARAM et la SVM, qui s'engagent afin de favoriser et encourager la formation ainsi que le perfectionnement professionnel des assistantes médicales. La promotion du métier a notamment été renforcée avec la réalisation en 2021 d'un nouveau film sur le métier sur la plateforme d'orientation scolaire et professionnelle du Canton de Vaud. D'autres outils de communication ont été développés par les associations professionnelles (flyer, articles dans les journaux médicaux tels que la revue du médecin vaudois, etc.) qui souhaitent renforcer la promotion de la profession auprès des jeunes, mais également auprès de personnes en reconversion professionnelle. La promotion devra également cibler les employeurs, notamment les cabinets médicaux, qui doivent renforcer leur offre de place d'apprentissage afin de former la relève.

En outre, l'actualisation des compétences représente un grand défi dans un contexte d'évolution rapide des connaissances médicales et d'émergence de nouveaux besoins de santé. La formation continue est un des critères d'attractivité d'une profession ainsi qu'une manière de fidéliser les professionnelles. C'est pour cette raison que le brevet fédéral de coordinateur/coordinatrice en médecine ambulatoire (CMA) a été développé conjointement par la Fédération Suisse des Médecins (FMH), l'Association Suisse des Assistantes Médicales (SVA), l'Association Suisse des Ecoles des Professions Médicales (SVMB), les Médecins Suisses de Famille (MFE) et l'ARAM. Deux orientations différentes sont proposées pour cette nouvelle profession de CMA : orientation clinique ou orientation gestion.

Enfin, le potentiel du rôle des assistantes médicales dans la coordination des soins afin d'améliorer l'efficacité et la continuité des soins continue d'être exploré. Le projet pilote Mocca (MOdèle de Coordination au Cabinet), piloté par le département de médecine de famille d'Unisanté et financé par le DSAS, vise à améliorer la coordination et la continuité des soins en intégrant une infirmière dans les cabinets de médecine de famille, en collaboration avec les médecins et les assistantes médicales. Ces modèles innovants d'organisation interprofessionnelle au cabinet soutiennent le travail en équipe et favorisent la complémentarité et la valorisation de chaque métier. Les expérimentations autour de ces modèles, avec l'intégration de nouveaux profils et métiers de la santé, ainsi que les enseignements à tirer pour l'ensemble du système de santé, vont continuer à être explorés par le DSAS durant la législature actuelle.

#### **4. Compte-t-il sensibiliser la Confédération sur la reconnaissance de ce travail et par quels moyens ?**

Le Conseil d'Etat rappelle que la thématique de la pénurie de personnel de santé est régulièrement abordée au sein d'entités telles que la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) ou encore la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS), instances dans lesquelles le DSAS est présent et proactif.

De plus, l'association professionnelle ARAM est impliquée dans de nombreuses commissions avec la FMH et la Schweizerische Verband Medizinischer Praxis-Fachpersonen (SVA) qui est l'association suisse allemande des assistantes médicales. Les travaux portent notamment sur la pénurie des professionnelles, leur formation et les conditions salariales. Pour la FMH, l'introduction du TARDOC sera particulièrement importante et offrira des possibilités de mieux prendre en compte les activités des assistantes médicales et de les intégrer dans l'activité du cabinet médical en couvrant le mieux possible les coûts.

Le Conseil d'Etat entend poursuivre ses discussions afin d'envisager toutes les actions possibles permettant de contrer la pénurie des assistantes médicales mais également de l'ensemble des professionnelles de la santé.

#### **Conclusion**

Le Conseil d'Etat a pleinement conscience des enjeux autour de la pénurie de main-d'œuvre dans certains secteurs de l'économie, et en particulier dans le domaine de la santé. Cette tendance est présente tant dans le Canton de Vaud qu'au niveau fédéral ou international. Pour faire face à la pénurie de main-d'œuvre dans le domaine de la santé, le Conseil d'Etat a souhaité la mise en place du programme de lutte contre la pénurie dans le domaine de la santé et des soins infirmiers (InvestPro) dont l'objectif est de lutter contre la pénurie de personnel dans ce domaine afin de disposer d'ici 2030 de la relève nécessaire pour répondre aux besoins en santé de la population vaudoise.

Le Conseil d'Etat relève l'ensemble des travaux qui sont en cours avec les partenaires concernés afin d'identifier les mesures à mettre en place dans le domaine de la promotion, de la formation ainsi que des conditions de travail. Les premières actions sont attendues en 2024.

Bien que les données actuellement à disposition permettent difficilement d'objectiver une pénurie d'assistantes médicales dans le Canton de Vaud, le retour des employeurs et des associations professionnelles laisse penser que la situation nécessitera des évolutions dans la profession. Le déploiement d'InvestPro sera également l'occasion de collecter des données objectives quant aux besoins relatifs à cette profession.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 22 novembre 2023.

La présidente :

Le chancelier a.i. :

*C. Luisier Brodard*

*F. Vodoz*